ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNAM

Question écrite n° 67511

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 12645 du 6 avril 1998 et à celle du 3 mai 1999 (n° 29325), qui a fait l'objet, près de deux années plus tard, d'une réponse au J.O. du 5 février 2001, demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser les conclusions concrètes des travaux du conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance maladie, réuni pour la première fois le 5 avril 2000, dont « les travaux devraient se poursuivre au cours des prochains mois, notamment sur le suivi infra-annuel des dépenses de l'assurance maladie ». Ces préoccupations sont, plus que jamais, d'actualité après la récente remise au Parlement du rapport de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Le conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance maladie (COTSAM) a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2001. Une présentation détaillée des travaux réalisés au cours de la période juillet 2000-juin 2001 figure dans le rapport d'activité du COTSAM, qui est repris dans l'annexe b1 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Les principaux enseignements sont les suivants. Le COTSAM émet des recommandations sur le suivi infra-annuel des dépenses de l'assurance maladie, en préconisant la production mensuelle d'indicateurs et une analyse conjoncturelle à un rythme trimestriel. Par ailleurs, le conseil estime qu'une expertise des sources statistiques doit être menée, sous l'égide du Conseil national de l'information statistique (CNIS), afin de comprendre et de réduire les divergences observées entre les différentes sources disponibles. Enfin, le COTSAM souhaite le développement d'études structurelles, en particulier sur les comportements des acteurs et le fonctionnement d'ensemble de l'assurance maladie. Les réflexions sur ces trois questions seront poursuivies dans le cadre des travaux du COTSAM au cours de la période 2001-2002.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67511
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5880
Réponse publiée le : 18 février 2002, page 939